### COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

### PERIODE DU 20 SEPTEMBRE 2022 AU 6 DECEMBRE 2022

En application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président donne connaissance au Comité Syndical des décisions qu'il a été appelé à prendre depuis le 20 septembre 2022 :

#### N°2022-044 DU 20 SEPTEMBRE 2022 - DEGREVEMENTS POUR FUITES:

Considérant que le Syndicat a reçu 10 nouvelles demandes de dégrèvement situées sur les communes de Bas et Lezat, Espinasse, Effiat, Charbonnières les Vieilles, Bussières et Pruns, Sauret Besserve, Queuille et Saint Agoulin,

Il a été décidé de statuer sur les demandes de dégrèvement de ces abonnés.

## N°2022–045 DU 21 SEPTEMBRE 2022 – CONTRAT D'ASSURANCE POUR LES STATIONS DE TRAITEMENT ET D'EPURATION DES EAUX USEES :

Considérant que le Syndicat Mixte de Sioule et Morge a souscrit des assurances « Pack Green» auprès de la société AXA agence Borde Pomel Anglade de Clermont Ferrand pour chacune des stations de traitement et d'épuration gérées par le Syndicat de Sioule et Morge, pour un montant de 400 € par site,

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer les nouveaux sites dont le Syndicat a l'exploitation, tout en optimisant le montant de nos cotisations par le regroupement en un seul contrat de l'ensemble des sites exploités par le Syndicat,

Considérant que la société AXA agence Borde Pomel Anglade de Clermont Ferrand, propose un nouveau contrat d'assurance « GREEN » regroupant les 22 sites exploités par le Syndicat, pour un montant total annuel de 5 217,78 € frais et taxes inclus, soit une cotisation de 2 162,04 € frais et taxes inclus pour la période du 01/08/2022 au 01/01/2023,

Il a été décidé de signer le contrat d'assurance « GREEN » de la société AXA agence Borde Pomel Anglade de Clermont Ferrand pour une cotisation annuelle de 5 217,78 € frais et taxes inclus.

# $\underline{\text{N}^{\circ}2022\text{-}046}$ du 30 septembre 2022 – Recrutement d'agent en Contrat a Duree Determinee – agent charge de la releve des compteurs :

Il a été décidé de créer 1 poste en CDD à temps complet à compter du 3 octobre 2022 et jusqu'au 9 octobre 2022, afin de remplacer partiellement les fonctions exercées par l'un des agents chargés de la relève des compteurs (motif : remplacement d'un salarié absent suite à maladie - employé du groupe 2 selon l'accord d'entreprise du 09/05/2017).

# N°2022-047 DU 10 OCTOBRE 2022 - RECRUTEMENT D'AGENT EN CONTRAT A DUREE DETERMINEE - AGENT CHARGE DE LA RELEVE DES COMPTEURS :

Il a été décidé de créer 1 poste en CDD à temps complet à compter du 10 octobre 2022 et jusqu'au 9 novembre 2022, afin de remplacer partiellement les fonctions exercées par l'un des agents chargés de la relève des compteurs (motif : remplacement d'un salarié absent suite à congés payés - employé du groupe 2 selon l'accord d'entreprise du 09/05/2017).

## N°2022-048 DU 10 OCTOBRE 2022 - ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE CHARENSAT - DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Vu la délibération du Bureau Syndical en date du 15 septembre 2022, approuvant la convention constitutive de groupement de commandes entre la Commune de Charensat et le Syndicat Mixte de Sioule et Morge, pour l'alimentation en eau potable de la Commune de Charensat depuis le réservoir du Puy de Chazelle situé sur la Commune d'Espinasse,

Considérant le plan de financement du projet établi à partir du chiffrage prévisionnel effectué par le bureau d'études REUR, pour la partie des travaux prise en charge par le Syndicat de Sioule et Morge, c'est-à-dire les travaux à effectuer sur la Commune d'Espinasse :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	91 717 €	Département (25%)	24 956 €
Etudes et MOE	8 107 €	Agence de l'Eau (30%)	29 947 €
		Total subventions (55%)	54 903 €
Coût total (en € HT)	99 824 €	Autofinancement	44 921 €

Il a été décidé de solliciter pour l'opération d'alimentation en eau potable de la Commune de Charensat une subvention auprès du Conseil Départemental du Puy de Dôme selon le plan de financement présenté ci-dessus, soit un montant de 24 956 € et de solliciter pour cette opération une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne selon le plan de financement présenté ci-dessus, soit un montant de 29 947 €.

### N°2022-049 DU 12 OCTOBRE 2022 - DEGREVEMENTS POUR FUITES:

Considérant que le Syndicat a reçu 5 nouvelles demandes de dégrèvement situées sur les communes de La Crouzille, Saint Myon, Moureuille, Saint Pardoux, et Champs,

Il a été décidé de statuer sur les demandes de dégrèvement de ces abonnés.

#### N°2022-050 DU 13 OCTOBRE 2022 - CONTRAT DE MAINTENANCE DU LOGICIEL DE CARTOGRAPHIE ZOGRAPH:

Considérant que suite à l'acquisition en 2021 du logiciel de cartographie des réseaux d'alimentation en eau potable ZOgraph, la période de maintenance d'une année gratuite est expirée et que par conséquent il est à présent nécessaire d'adhérer à un contrat de maintenance,

Considérant que la proposition de la société GRAPHINFO SARL pour réaliser cette prestation de maintenance, correspond aux besoins du Syndicat sur une durée de 3 ans, pour un montant de 550,00 € HT / an (revalorisé chaque année en fonction de l'indice SYNTEC publié au JO),

Il a été décidé de signer le contrat de maintenance proposé par le fournisseur GRAPHINFO SARL, pour la prestation de maintenance du logiciel ZOgraph pour un montant de 550,00 € HT/an sur une durée de 3 ans.

## N°2022-051 DU 10 OCTOBRE 2022 - RENOUVELLEMENT DE LA STATION D'EPURATION DE YOUX BOURG - DEMANDE DE SUBVENTIONS :

Vu la nécessité, au vu du diagnostic assainissement réalisé par la commune de Youx et validé en conseil municipal, de renouveler la station de Youx Bourg,

Considérant le plan de financement du projet établi à partir du chiffrage prévisionnel effectué par le bureau d'études SOCAMA :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	279 500 €	Département (20%)	62 600 €
Maitrise d'oeuvre	11 037,25 €	Agence de l'Eau (60%)	187 800 €
Achat terrain, raccordements	22 462,75 €	Autofinancement	62 600 €
Coût total (en € HT)	313 000 €		313 000 €

Il a été décidé de solliciter pour l'opération de renouvellement de la station d'épuration de Youx une subvention auprès du Conseil Départemental du Puy de Dôme selon le plan de financement présenté ci-dessus, soit un montant de 62 600 € et de solliciter pour cette opération une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne selon le plan de financement présenté ci-dessus, soit un montant de 187 800 €.

# N°2022-0052 DU 10 OCTOBRE 2022 - RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DE YOUX BOURG TRANCHE 1 - DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Vu la nécessité, au vu du diagnostic assainissement réalisé par la commune de Youx et validé en conseil municipal, de renouveler la station de Youx Bourg,

Considérant le plan de financement du projet établi à partir du chiffrage prévisionnel effectué par le bureau d'études SOCAMA :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux – Tranche 1	183 000 €	Département (20%)	38 600 €
		Agence de l'Eau (60%)	115 800 €
Relevé topographique et			
contrôle de réception	7 000 €	Autofinancement	38 600 €
Frais de publicité	3 000 €		
Coût total (en € HT)	193 000 €		193 000 €

Il a été décidé de solliciter pour l'opération de renouvellement des réseaux d'assainissement de Youx Bourg une subvention auprès du Conseil Départemental du Puy de Dôme selon le plan de financement présenté ci-dessus, soit un montant de 38 600 € et de solliciter pour cette opération une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne selon le plan de financement présenté ci-dessus, soit un montant de 115 800 €.

### N°2022-0053 DU 10 OCTOBRE 2022 - RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'ASSAINSSEMENT DE SAINT GEORGES DE MONS - ALLEE DES DOMES - DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Vu la nécessité, au vu du diagnostic assainissement réalisé par la commune de Saint Georges de Mons et validé en conseil municipal, de renouveler le réseau assainissement situé allée des Dômes,

Considérant le plan de financement du projet établi à partir du chiffrage prévisionnel effectué par le bureau d'études REUR:

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	241 102 €	Département (25%)	60 275,50 €
		Agence de l'Eau (50%)	120 551 €
		Autofinancement	60 275,50 €
Coût total (en € HT)	241 102 €		241 102 €

Il a été décidé de solliciter pour l'opération de renouvellement des réseaux d'assainissement de Saint Georges de Mons – Allée des Dômes une subvention auprès du Conseil Départemental du Puy de Dôme selon le plan de financement présenté ci-dessus, soit un montant de 60 275,50 € et de solliciter pour cette opération une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne selon le plan de financement présenté ci-dessus, soit un montant de 120 551 €.

## N°2022-0054 du 10 octobre 2022 - Programme de travaux eau potable 2023 - demandes de subventions :

Considérant le plan de financement du projet établi à partir du chiffrage prévisionnel effectué par le bureau d'études REUR pour la réalisation des travaux sur les réseaux d'eau potable :

DEPENSI	ES	RECET	ΓES
Travaux	1 052 193,05 €	Département	200 000 €
		Autofinancement	852 193,05 €
Coût total (en € HT)	1 052 193,05 €		1 052 193,05 €

Il a été décidé de solliciter pour le programme de travaux 2023 eau potable une subvention auprès du Conseil Départemental du Puy de Dôme selon le plan de financement présenté ci-dessus, soit un montant de 200 000 €.

## N°2022-055 DU 10 OCTOBRE 2022 - RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DE YOUX BOURG TRANCHE 3 - DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Vu la nécessité, au vu du diagnostic assainissement réalisé par la commune de Youx et validé en conseil municipal, de renouveler la station de Youx Bourg,

Considérant le plan de financement du projet établi à partir du chiffrage prévisionnel effectué par le bureau d'études SOCAMA :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux – Tranche 3	254 000 €	Département (20%)	52 800 €
		Agence de l'Eau (60%)	158 400 €
Relevé topographique et contrôle de réception	7 000 €	Autofinancement	52 800 €
Frais de publicité	3 000 €		
Coût total (en € HT)	264 000 €		264 000 €

Il a été décidé de solliciter pour l'opération de renouvellement des réseaux d'assainissement de Youx Bourg une subvention auprès du Conseil Départemental du Puy de Dôme selon le plan de financement présenté ci-dessus, soit un montant de 52 800 € et de solliciter pour cette opération une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne selon le plan de financement présenté ci-dessus, soit un montant de 158 400 €.

N°2022-056 DU 28 OCTOBRE 2022 – PRIME DE PERFORMANCE 2022 – FIXATION DU MONTANT DE LA PART LIEE A LA PERFORMANCE INDIVIDUELLE DES SALARIES :

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 8 juin 2022, fixant les critères d'attribution de la prime de performance,

Considérant les notations attribuées individuellement lors des entretiens d'évaluation effectués en 2022, ainsi que les temps de présence réels de chaque salarié,

Il a été décidé de fixer les montants de la part variable liée à la performance individuelle des salariés.

#### $N^{\circ}2022-057$ du 07 novembre 2022- Degrevements pour fuites:

Considérant que le Syndicat a reçu 15 nouvelles demandes de dégrèvement situées sur les communes de Saint Quintin sur Sioule, Saint Ours les Roches, Buxières sous Montaigut, Montaigut en Combraille, Saint Rémy de Blot, Champs, Pouzol, Lapeyrouse et Bas et Lezat,

Il a été décidé de statuer sur les demandes de dégrèvement de ces abonnés.

#### N°2022-058 DU 15 NOVEMBRE 2022 - DEGREVEMENTS POUR FUITES:

Considérant que le Syndicat a reçu 7 nouvelles demandes de dégrèvement situées sur les communes de Effiat, Manzat, Saint Georges de Mons, Champs et Chapdes Beaufort,

Il a été décidé de statuer sur les demandes de dégrèvement de ces abonnés.

#### N°2022-059 DU 23 NOVEMBRE 2022 - CONTRAT D'ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES:

Considérant que le contrat « risques statutaires » n° 2307903613301 U77 souscrit par le Syndicat Mixte de Sioule et Morge pour les agents publics auprès de la société AXA agence Borde Anglade de Clermont Ferrand, arrive à échéance le 31/12/2022,

Considérant que la société AXA agence Borde Anglade de Clermont Ferrand, propose le contrat n° 2 307903 7037 01 F77 pour la couverture des obligations statuaires envers les agents publics au taux de cotisation de 6.21 % prenant effet le 01/01/2023 jusqu'au 31/12/2024,

Il a été décidé de signer le contrat n° 2 307903 7037 01 F77 de la société AXA agence Borde Anglade de Clermont Ferrand au taux de cotisation de 6,21 % de la base de calcul des cotisations pour l'ensemble des agents de droit public à compter du 01/01/2023.

# $N^{\circ}2022-060$ du 01 decembre 2022 - Marche de travaux canalisations 2022 - avenant travaux lot $N^{\circ}$ 2 Barbiero :

Considérant que dans le cadre du programme de travaux d'eau potable 2022 – LOT N°2, il est nécessaire de procéder à une adaptation du projet du fait de la modification de pression dans le réseau, une partie de réseau en PVC collé dont le renouvellement n'était pas prévu initialement ayant posé des soucis à la mise en eau,

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser ces travaux dans le cadre du marché (pose d'une canalisation en PEHD 40mm et reprise de 5 branchements),

Considérant qu'il y a donc lieu de mettre en place un avenant au marché de l'entreprise BARBIERO pour le renouvellement d'une canalisation existante en PVC collé, d'un montant en plus-value de 24 334,56 € HT, ce qui porte le montant du marché à la somme de 283 625,82 € HT,

Il a été décidé d'accepter le présent avenant avec l'entreprise BARBIERO pour un montant de 24 334,56 € HT, ce qui porte le montant du marché du groupement d'entreprise à la somme de 283 625,82 € HT.

## $N^{\circ}2022-061$ du 01 decembre 2022 - Marche de travaux sectorisation - avenant travaux lot $n^{\circ}$ 2 Barbiero :

Considérant que dans le cadre du programme de travaux de sectorisation – LOT N°2, il est nécessaire de procéder à une adaptation du projet du fait :

- de la modification de la position des regards de Saint Hilaire la Croix et Menat en fonction de la position des réseaux existants,
- de la modification des vidanges des regards de Blot l'Eglise, Lapeyrouse et Menat en fonction des exutoires accessibles,

Considérant qu'il y a donc lieu de mettre en place un avenant au marché de l'entreprise BARBIERO, d'un montant en plus-value de 8 080,00 € HT ce qui porte le montant du marché à la somme de 173 358,07 € HT,

Il a été décidé d'accepter le présent avenant avec l'entreprise BARBIERO pour un montant de 8 080,00 € HT, ce qui porte le montant du marché du groupement d'entreprise à la somme de 173 358,07 € HT.

#### $N^{\circ}2022-061$ du 06 decembre 2022 – Degrevements pour fuites:

Considérant que le Syndicat a reçu 10 nouvelles demandes de dégrèvement situées sur les communes de Saint Georges de Mons, Montcel, Servant, Chapdes Beaufort, Combronde, Saint Ours les Roches et Saint Gervais d'Auvergne,

Il a été décidé de statuer sur les demandes de dégrèvement de ces abonnés.